



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Compte-rendu de la réunion sur

les prophylaxies déléguées en Occitanie

En webconférence le 15 septembre 2020 de 9h30 à 16h30

Rédactrice : Bérengère Revollal (DRAAF - SRAL)

Participants : cf liste des participants

Ordre du jour :

- Rappels sur l'organisation des prophylaxies
- Bilan de la campagne 2019-2020
 - Rappel sur les rythmes et dates
 - Impacts COVID-19
 - Bilan sanitaire
 - Bilan de la gestion technique
- Perspectives 2020-2021
 - Délégations - conventions
 - Tuberculose bovine : évolutions
 - Prophylaxies porcines
 - Loi santé animale
- Désertification vétérinaire en Occitanie
- Réseau de référent GTV
- Plan de surveillance et de lutte contre l'IBR
 - Bilan
 - Evolution et gestion des dérogations
- Plan de surveillance et de lutte contre la BVD
 - Situation des différents départements
 - Perspectives

Supports documentaires de la réunion : Les documents ont été mis en ligne sur le site internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Reunion-Occitanie-sur-les>) et diffusés aux invités par mail.

Sujet	Compte-rendu
<p>Propos introductifs Valérie Vogler, DRAAF - SRAL (unité gouvernance sanitaire)</p>	<p>Valérie Vogler accueille les participants sur la webconférence et rappelle les conditions d'organisation : une réunion régionale sur les prophylaxies déléguées est organisée chaque année depuis 2016 afin de rassembler les différents partenaires impliqués dans la gestion des prophylaxies. Dans le contexte particulier de la crise COVID, il n'a pas été possible d'organiser la réunion en présentiel.</p> <p>Valérie Vogler et Sylvain Fraysse introduisent la réunion et rappellent son objectif : il s'agit de partager les informations disponibles et d'échanger sur les modalités de gestion, dans un objectif d'amélioration continue. Ces travaux correspondent à un groupe technique du CROPSAV sur les prophylaxies animales et alimentent la revue de contrat régionale sur les délégations.</p> <p>Sylvain Fraysse présente les deux nouvelles employées de la FRGDS : Anne Line Auberoux et Ermeline Verchere.</p>
<p>Rappels sur l'organisation des prophylaxies</p> <p>Anne Thinet, cheffe de service santé, protection animales DDPP 31</p> <p>Valérie Vogler, unité gouvernance sanitaire du SRAL</p>	<p>Anne Thinet rappelle les objectifs et l'organisation des prophylaxies des ruminants ; leurs objectifs sont le maintien du statut indemne de la France ou l'acquisition d'une qualification, le dépistage des infections et le maintien d'un réseau de surveillance actif. La prophylaxie est la responsabilité en premier lieu de l'éleveur mais engage tout un réseau d'acteurs dont les relations sont structurées par des conventions. La gestion des prophylaxies est en partie déléguée par l'État à l'organisme à vocation sanitaire (OVS), la FRGDS Occitanie pour la région, via des conventions et avec un cahier des charges national pour les prophylaxies bovines. L'État assure le pilotage pour les dangers sanitaires (DS) de 1ère catégorie. Pour les DS de 2ème catégorie, IBR et BVD, c'est la structure désignée dans la convention de délégation, l'OVS, qui est maître d'œuvre. Néanmoins, les mesures mises en place et leur suivi doivent faire l'objet d'une concertation entre les partenaires, avec une présentation au CROPSAV. Pour toutes les délégations, l'État a une obligation de contrôle technique et financier, notamment sur la base des bilans techniques et financiers transmis par l'OVS. Dans tous les cas, la police administrative et la police judiciaire sont du ressort des services de l'État.</p> <p>Valérie Vogler présente les évolutions sur les délégations en 2019-2020, annoncées lors de la réunion de 2019 : le nouveau cycle de reconnaissance et de délégation 2020-2024, l'évolution des conventions avec l'OVS sur les prophylaxies, la mise en place d'un dispositif de délégation consolidé entre l'OVVT et l'État avec la perspective de nouvelles missions et les modifications réglementaires concernant les délégations du fait de l'entrée en application le 14/12/2019 du règlement (UE) 2017-625 du 15 mars 2017 relatifs aux contrôles officiels et autres activités officielles.</p> <p>Anne Thinet rappelle les règles de dépistage pour la brucellose bovine, la leucose bovine, la tuberculose bovine, la brucellose des petits ruminants, la maladie d'Aujeszky des porcins et la peste porcine classique.</p> <p>Valérie Vogler présente les dates des campagnes bovines et ovines-caprines, avec le cas particulier des reports de date de fin de campagne dans 11 départements sur 13 pour la campagne 2019-2020, en raison des difficultés de réalisation des interventions dans la période de confinement Covid-19.</p> <p>Concernant les dates de campagne des petits ruminants, Valérie Vogler indique qu'une réflexion serait à mener afin de les ajuster pour une gestion plus efficace. En particulier, il conviendrait d'éviter des campagnes sur 12 mois afin de disposer d'une période dédiée à la gestion des suites entre 2 campagnes.</p> <p><i>(cf. présentation transmise)</i></p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Échanges : Christophe Lacz (FRGDS) demande quelles sont les évolutions et les nouvelles missions allouées à l'OVVT. Valérie Vogler précise qu'il s'agira, comme c'est déjà le cas, de missions d'animation, de tenue de la liste des vétérinaires sanitaires, de formation et d'appui technique pour les vétérinaires. Plusieurs formes d'actions sont possibles et ce sont des modalités encore en construction.</p>
<p>Impacts COVID-19 et mobilisation du réseau des laboratoires départementaux sur les analyses COVID</p> <p>Nicolas Keck, directeur LVD 34</p>	<p>Valérie Vogler rappelle des éléments chronologiques de la crise Covid-19, les impacts sur les prophylaxies et les réunions de concertation entre les acteurs impliqués dans la gestion des prophylaxies les 31/03 et 15/04.</p> <p>Nicolas Keck présente le contexte et les modalités de mobilisation des laboratoires départementaux d'analyse (LDA) dans la réalisation des analyses Covid-19. Le décret et l'arrêté du 05/04/2020 prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ont ouvert la possibilité de réquisition des LDA pour la réalisation des analyses Covid-19 (PCR) ou pour la mise à disposition de matériel ou de personnel auprès des laboratoires médicaux, via des conventions. La sollicitation des laboratoires est très variable selon les départements, comme le montrent les cartes présentées de fin avril et mi-mai, en fonction des capacités des laboratoires médicaux, des possibilités des LDA et des besoins des territoires. La mobilisation est en forte croissance en mai. 31 LDA étaient mobilisés en mai pour la réalisation de test avec de moins de 100 à 5 000 tests réalisés par semaine. Les difficultés sont rapportées et notamment le fait que l'activité Covid-19 ne doit pas obérer les capacités des LDA a assuré leurs missions prioritaires et notamment en santé animale, du fait de la mobilisation sur les analyses Covid-19 et de disponibilité des consommables et réactifs.</p> <p><i>(cf. présentation transmise)</i></p> <p>Échanges : Régis Duquesnel, du laboratoire du 81, évoque à son tour sa crainte de manquer de réactifs et de consommables : il y a concurrence pour les obtenir entre les domaines vétérinaires et médicaux, en particulier en ce qui concerne les PCR et les EPI. Valérie Vogler demande s'il est possible de disposer des cartes plus récentes sur la mobilisation des LDA sur le Covid-19. Nicolas Keck répond que les données permettant de réaliser ces cartes ne sont plus suffisamment exhaustives actuellement, les modalités de reporting auprès de l'ADILVA ayant évoluées.</p>
<p>Bilan sanitaire campagne 2019-2020</p> <p>Bérengère Revollal, unité gouvernance sanitaire du SRAL</p>	<p>Bérengère Revollal présente le bilan sanitaire de la campagne 2019-2020. Le tableau de suivi national sur les prophylaxies bovines permet un bilan précis, montrant un bon niveau de programmation et de réalisation et donc globalement un fonctionnement satisfaisant du dispositif.</p> <p>Au niveau sanitaire, le bilan est globalement favorable, malgré un foyer de leucose dans le 48 et un de tuberculose dans le 31. Sur les 18 742 interventions programmées de la campagne, 82 ont eu une évaluation globale « C », non-conformité sanitaire, soit 0,7 %. Au 15/09/2019, 82 suites ont été saisies pour ces interventions (recontrôles, arrêtés de mise sous surveillance, arrêté de déclaration d'infection, abattages diagnostiques). En outre, 162 arrêtés de suivi épidémiologique vis-à-vis de la tuberculose ont été mis en place dans le cadre des enquêtes épidémiologiques menées dans les foyers de tuberculose au niveau national.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<i>(cf. présentation transmise)</i>
<p>Bilan de la campagne 2019 porcins</p> <p>Valérie Vogler, unité gouvernance sanitaire du SRAL</p>	<p>Valérie Vogler présente des données régionales sur les effectifs porcins et le bilan de la campagne porcine 2019. Les différences entre les nombres de sites actifs en BDPORC (1 983 sites au total) et les nombres de site actifs ayant eu au moins un mouvement d'animaux dans les 12 mois (1 245 sites au total), soit 63 %, montrent la difficulté de mise à jour de la base d'identification des sites de détention, basée sur les déclarations des détenteurs. Au cours de la campagne de prophylaxie, il y a eu un foyer de maladie d'Aujeszky dans le 31, et une suspicion infirmée dans le 34. Il n'y a eu aucun foyer de PPC, mais deux suspicions infirmées dans le 32 et une dans le 65.</p> <p><i>(cf. présentation transmise)</i></p> <p>Échanges :</p> <p>Thierry Rousseau (ASOP, Midiporc) apporte des précisions : 50 % des détenteurs font de l'élevage plein air, représentant 9 % de la production régionale. Il indique que l'aide du conseil régional pour la mise en place des mesures de biosécurité a permis des mises à jour car une attestation BDPORC était demandée pour les pleins airs. Concernant les sites de sangliers, les données sont incomplètes. Une collaboration plus étroite entre BDPORC, les DD'CS'PP, l'ONB et les FDC permettrait d'améliorer l'exhaustivité du recensement.</p> <p>Florence Smyej (DDPP du Gard) précise que dans son département, avec 94 % d'éleveurs plein air, les vétérinaires rencontrent des difficultés pour la réalisation des prophylaxies en raison d'une contention défailante : ce sont des animaux souvent très lourds et cela complique fortement leur contention. Aussi, la demande récurrente est de réaliser la prophylaxie à l'abattoir. Elle souhaiterait que cette demande soit transmise à la DGAL. Denise Costes-Henck (DDCSPP de la Lozère) rencontre les mêmes problématiques. Valérie Vogler note cette demande et la transmettra à la DGAL. Néanmoins, elle rappelle que la problématique de la contention des animaux est plus globale que la prophylaxie. Elle se pose également lors de soins aux animaux. C'est le détenteur qui est responsable de la contention et non le vétérinaire. Il serait nécessaire de sensibiliser et former davantage les éleveurs à cette problématique. Cette mission pourrait être prise en charge par les associations sanitaires porcines, en lien avec d'autres organismes impliqués, notamment la MSA.</p> <p>Roxane Rossel (AREPSA) ajoute que la possibilité de réaliser les prophylaxies à l'abattoir a été évoquée dans le cadre des travaux nationaux sur la mise en application de la LSA (loi santé animale). Mais il en ressort que c'est en pratique trop compliqué : quelques petits élevages ont des passages difficilement prévisibles en abattoir qui ne permettraient pas une prophylaxie exhaustive. De plus cela couperait le lien déjà tenu entre éleveurs de porcs et vétérinaires. En revanche, il faudrait en effet sensibiliser éleveurs et vétérinaires, améliorer la contention chez les éleveurs et former les vétérinaires.</p> <p>Valérie Vogler ajoute que le GTV Occitanie sera sollicité pour savoir s'il est possible d'organiser une formation à destination des vétérinaires, afin qu'ils soient plus à même d'apprécier les situations et de conseiller les éleveurs. Elle ajoute suite à une question de Roxane Rossel que les modules de formation à la prise de sang sur les porcs dans le cadre de la préparation à une suspicion PPA, ont connu un franc succès mais qu'ils ne formaient pas directement à la contention.</p> <p>Valérie Vogler invite la FRGDS, l'ASOP et l'AREPSA a proposé aux éleveurs des modules de sensibilisation et de formation à la contention des porcs.</p> <p>Anne Thinet (DDPP de la Haute-Garonne), explique la gestion du foyer Aujeszky survenu dans le 31, géré en collaboration avec l'AREPSA et avec la pleine coopération de l'éleveur.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Régis Duquesnel demande si des DD'CS'PP ou des partenaires présents ont été confrontés à des cas de mise en évidence de la maladie d'Aujeszky sur le chien, animal sentinelle (en particulier les chiens de chasses pour les réservoirs faune sauvage). Denise Costes-Henck a fait réaliser une analyse sur un chien avec des symptômes évocateurs de rage, qui fut négative. Florence Smyej ajoute que la maladie a été mise en évidence sur des chiens de chasse dans le Vaucluse en 2020.</p>
<p>Bilan de gestion technique de la campagne 2019-2020</p> <p>Anne-Line Auberoux, FRGDS</p>	<p>Anne-Line Auberoux présente le bilan de la gestion technique par la FRGDS de la campagne bovine 2019-2020. Malgré les difficultés liées à la crise Covid-19, la campagne s'est bien déroulée avec un bon niveau de réalisation et de gestion des suites. Les clôtures de campagne ne sont pas effectives, à ce jour, dans 3 départements du fait des reports de fin de campagne (09, 31, 65), avec néanmoins de 70 % à 94 % de réalisation pour ces départements. Les anomalies administratives (B) ne sont pas plus importantes que lors de la campagne précédente à cette date : 4,4 % de RI B pour 5,6 % en 2018-2019.</p> <p>Les anomalies enregistrées par l'OVS sont présentées avec une quantification : les problèmes de remontée de résultats de laboratoire sont les plus fréquents, suivis par la complétude des comptes-rendus tuberculose, puis les difficultés de contention. Les résultats des audits sont exposés : audit Cofrac du 15/10/2019 et audit interne du 15/05/2020.</p> <p>Les données sur les suites données par les DD'CS'PP aux rapports d'inspection de l'OVS en C (anomalies sanitaire) et en B (anomalie administrative) montrent une amélioration notable des enregistrements de ces suites sur Sigal : 68 % de suites enregistrées sur SIGAL en 2016-2017 et 87 % en 2018-2019.</p> <p><i>(cf. présentation transmise)</i></p> <p>Valérie Vogler remercie la FRGDS d'avoir répondu à la demande formulée l'an dernier par les partenaires de quantifier les nombres d'anomalies recensées par le système d'enregistrement des anomalies de la FRGDS. Les données présentées permettent ainsi d'apprécier l'impact de ces anomalies : par exemple, pour la plus fréquente, à savoir les problèmes de remontée de résultats de laboratoire, 54 anomalies sont recensés sur 16 250 interventions réalisées, soit 0,3 %. Ces données confirment le bon fonctionnement global du dispositif, même si des solutions sont à rechercher pour les anomalies identifiées.</p> <p>Anne Thinet précise que la campagne 2020-2021 dans le 31, débutera le 01/12/2020, afin d'éviter le chevauchement avec la campagne 2019-2020 dans la date de fin a été reportée.</p>
<p>Campagne 2020-2021 : perspectives</p> <p>Valérie Vogler, unité gouvernance sanitaire du SRAL</p>	<p>Délégations – conventions</p> <p>Valérie Vogler présente les évolutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas d'évolution prévue pour la convention bovine 2020-2021 ; elle est en cours de finalisation ; - la convention ovine et caprine est signée pour 2020 et des échanges sur l'indemnisation transhumance sont demandés par la FRGDS pour la convention 2021 ; - une convention tripartite pour les analyses sur lait au niveau régional est en cours de validation ; elle sera signée par Agrolab's, la FRGDS et le préfet de région. Cette convention unique au niveau régional était demandée lors de la réunion régionale de septembre 2019 par AgroLab's et validée par tous les partenaires ; - les conventions quadripartites départementales sont à revoir dans le cadre du nouveau cycle de délégation pour intégrer les évolutions des 5 dernières années.

Sujet	Compte-rendu
	<p><u>Tuberculose bovine</u></p> <p>Dans le cadre de la stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose 2018-2020, des évolutions du dépistage ont été proposées et validées par le CROPSAV (consultation électronique juillet-août 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dépistage programmé de la tuberculose est suspendu pour le 32 et le 65, à l'exception des zones et troupeaux identifiés à risques particuliers, - pour les manades et ganaderias de la région, le dépistage sera triennal en interféron gamma, sauf pour les troupeaux identifiés à risques particuliers. <p>Les plans d'action régionaux tuberculose arrivant à échéance, les réflexions déjà amorcées sont à poursuivre pour construire les feuille de route à venir et impliquer tous les partenaires.</p> <p><u>Prophylaxies porcines</u></p> <p>Valérie Vogler présente l'organisation actuelle : en Occitanie, il n'y a pas de section porcine de l'OVS, mais deux associations sanitaires régionales porcines, l'AREPSA et l'ASOP. Ces associations travaillent sur différents départements et collaborent à différents degrés avec les services de l'État. L'État ne pouvant déléguer qu'à un OVS reconnu, il n'y a pas actuellement de convention de délégations dans la région. Valérie Vogler les invite à prendre la parole.</p> <p>Thierry Rousseau (ASOP, Midiporc) explique qu'ils s'occupent essentiellement de la prophylaxie SDRP en collaboration avec les DD'CS'PP essentiellement dans le Tarn, le Lot et l'Aveyron. Ils ont pour objectif d'approfondir ces relations et de renforcer les partenariats ASOP-Etat, afin de devenir plus efficaces, à l'instar de l'AREPSA. Le déploiement d'une prophylaxie porcine SDRP est encore modeste sur l'ex Languedoc Roussillon, avec beaucoup de petits détenteurs. Joël Laverdet, président de l'ASOP, explique que les discussions avec la FRGDS pour la possible création d'une section porcine ont commencé il y a plus d'un an mais que la crise COVID a ralenti les échanges. Il espère que malgré le sujet et le territoire complexe, avec beaucoup de petits détenteurs, les discussions aboutiront.</p> <p>Roxane Rossel (AREPSA) prend la parole : l'AREPSA s'occupe des départements 09, 31, 32 et 65. Leur collaboration avec les DD'CS'PP de ces départements est historique et dure depuis 1985. Elle détaille les modalités de cette collaboration, avec des échanges réguliers et fréquents et un partage des tâches sur la gestion des prophylaxies Aujeszky. Elle estime que c'est une collaboration fructueuse et mutuellement profitable, permettant aux prophylaxies d'être bien menées et protégeant ainsi la filière. Elle souligne l'importance du maintien de ces bonnes relations et de leur entretien, années après années, en participant par exemple à la réunion prophylaxie avec les vétérinaires sanitaires pour sensibiliser aux enjeux de la filière porcine. L'AREPSA étant également en place sur certains départements de Nouvelle Aquitaine, ils participent à la mise en place d'une section porcine de l'OVS dans cette région : ils vont dans les mois à venir monter une association unique avec les autres associations sanitaires porcines régionales et candidater comme membre de la future section porcine de l'OVS.</p> <p><u>Échanges :</u></p> <p>Sylvain Fraysse remercie les intervenants pour ces éléments, et souligne la difficulté de couvrir un territoire historiquement partagé. Cependant, les différents partenaires ont des missions et des intérêts communs et partagés. Une articulation est à mettre en place.</p> <p>Thierry Rousseau propose de s'inspirer du travail engagé avec la section porcine de l'OVS de Nouvelle Aquitaine.</p> <p>Sylvain Fraysse a échangé avec la Nouvelle Aquitaine sur le sujet mais estime qu'il faut davantage valoriser la compétence qui est</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>aujourd'hui dans les deux associations sanitaires porcines régionales. Il faut aussi prendre en considération l'interdépendance des territoires et de certains acteurs qui sont à cheval entre la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie.</p> <p>Valérie Vogler conclue en rappelant l'importance majeure d'une structuration solide des partenaires sanitaires représentant les éleveurs de porcs, face à la menace de la peste porcine africaine, à anticiper autant que possible. La forte volonté des partenaires sanitaires sur ce projet est encourageante.</p>
<p>Loi santé animale (LSA)</p> <p>Valérie Vogler, unité gouvernance sanitaire du SRAL</p>	<p>Valérie Vogler présente la future loi santé animale, ses objectifs et les évolutions qu'elle entraînera en 2021, son entrée en application étant le 21 avril 2021. Elle donne des précisions sur les nouvelles catégorisations des maladies animales : A, B, C, D et E, en général une combinaison de plusieurs lettres pour une maladie. 63 maladies sont listées et classées par la LSA et les mesures prescrites par la LSA sont obligatoires pour tous les États membres, un règlement européen s'appliquant directement. Néanmoins, des adaptations du droit national sont nécessaires et de réflexions sont menées au niveau national sur les choix ouverts par la LSA concernant certaines maladies. Des exemples de catégorisation sont données.</p> <p><i>(cf. présentation transmise)</i></p> <p>Échanges :</p> <p>Régis Duquesnel sollicite sur la situation vis-à-vis de Brucella suis et notamment dans le 46.</p> <p>Roxane Rossel rappelle que cette maladie représente un risque pour les élevages plein air et indique qu'un dispositif d'indemnisation, l'AFSEP (section porcine du FMSE) peut permettre une indemnisation complémentaire des structures.</p> <p>Le GDS 46 confirme qu'ils ont eu un cas il y a plus d'un an, déclaré fin printemps 2019 et géré en été 2019. La cause en est inconnue : il s'agissait d'un élevage très bien mené.</p> <p>Valérie Vogler signale l'information récente de la DGAL sur la diffusion début octobre d'une instruction technique sur la prophylaxie de la tuberculose applicable sur la campagne 2020-2021, avec les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seuls les départements dans lesquels une zone à prophylaxie renforcée (ZPR) a été identifiée conserve éventuellement une prophylaxie selon un rythme xenal ; • Arrêt des contrôles en intradermotuberculation sur les bovins ayant transité pendant plus de 6 jours, en contrôle d'introduction ; • Exhaustivité du dépistage de tous les bovins présents sur le DAP et encore présents dans le cheptel au moment de la réalisation des IDC. Les cheptels dont le taux de réalisation est compris entre 90 et 100 devront être signalés par les GDS délégués à leurs DD ; • Renforcement des investigations dans les cheptels en lien épidémiologiques de voisinage avec un foyer : prophylaxie pendant 3 ans minimum sur tous les bovins de plus de 12 mois, le premier de ces contrôles est réalisé en police sanitaire en doublant les IDC par une analyse interféron gamma sur tous les bovins de plus de 12 mois. <p>Marc Aubadie (GTV Occitanie) rappelle les difficultés de contention rencontrées lors des IDC, qui seront encore plus marquées pour les bovins de 12 à 24 mois.</p> <p>Valérie Vogler rappelle que le problème a bien été identifié et est intégré dans le plan régional tuberculose en cours, avec des actions prévues sur lesquelles la FRGDS s'est engagée en 2018.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Christophe Lacz (FRGDS) confirme mais explique que, si le travail est en cours, il est confronté sur le terrain à certains obstacles et même blocages, non levés à ce jour.</p>
<p>Désertification vétérinaire en Occitanie</p> <p>Delphine Ferré-Fayache, présidente GTV Occitanie et Firmin Virginie, animatrice GTV Occitanie</p>	<p>Delphine Ferre-Fayache rappelle la problématique de la désertification des vétérinaires ruraux et l'importance du maintien du maillage vétérinaire. Il permet un accès aux soins d'urgence, un encadrement sanitaire des éleveurs, un maintien de la veille sanitaire et des qualifications pour les exportations. Mais, le nombre de vétérinaires ruraux est en déclin, avec une chute de vétérinaires déclarant une activité pour les animaux de rente de 15 % en 5 ans. Plusieurs pistes d'action pour maintenir ce maillage et faire barrage à la désertification vétérinaire sont en cours de construction. Au niveau national, la loi Ddadue est passée au Sénat le 09/07/2020 et permettra une aide à l'installation et au maintien des vétérinaires en zone dite « tendue », ainsi qu'une indemnité d'étude et de projet professionnel pour les étudiants envisageant de s'installer en zone désertée. Au niveau régional, une réunion entre les partenaires sur cette problématique s'est tenue en 2019 à l'ENVT. Des échanges entre vétérinaires et éleveurs et des actions de sensibilisation sont prévues, mais ralenties par la crise COVID. Un partenariat entre les étudiants vétérinaires et le syndicat des Jeunes Agriculteurs est envisagé, pour accueillir les étudiants dans des structures agricoles sous forme de stages terrains. (cf. présentation transmise)</p> <p>Échanges :</p> <p>Marc Aubadie (GTV) et Yohan Hattee (DDCSPP 32) réagissent sur les cartes présentées en précisant qu'il y a sous-estimation de la désertification vétérinaires dans certains départements. Régis Duquesnel estime que les 13 départements de l'Occitanie rencontrent cette problématique. Sylvain Fraysse approuve : les cartes présentent un zonage départemental et ne peuvent donc pas montrer que la situation n'est pas uniforme au sein d'un même département avec des zones de tension, y compris en Aveyron dont la situation est plutôt globalement favorable. Le maillage est fragile sur toute la région.</p> <p>Delphine Ferré Fayache (GTV) et Marie-Christine Webel (Ordre des vétérinaires) expliquent que les données présentées sont issues de l'atlas démographique de la profession vétérinaire et certaines sont déclaratives, notamment le type d'activité : un vétérinaire peut déclarer une activité en rurale, même s'il en exerce très peu. Ces données sont affinées d'année en année. Elles permettent au moins un état des lieux, même s'il est à nuancer. Le GTV et l'ordre sont bien conscients que les disparités de situation ne permettent pas la mise en place d'une solution globale et unique.</p> <p>Virginie Firmin évoque la réunion du 24 septembre prochain en visioconférence sur le projet de communication sur le partenariat vétérinaire-éleveur, faisant l'objet d'une demande de financement CR et FEADER.</p> <p>Mylène Lemaire (LDA 09) demande des précisions sur les aides prévues dans le projet de loi Ddadue et en particulier s'il n'y a que des aides à l'installation.</p> <p>Valérie Vogler précise que le projet de loi est plus complet avec des aides au maintien. La loi permettra aux collectivités territoriales, et notamment aux CD, d'intervenir pour le maintien et l'installation des vétérinaires. Le projet de loi est disponible sur le site internet du sénat.</p> <p>Mylène Lemaire (LDA 09) précise que les laboratoires peuvent attirer l'attention des conseils départementaux sur ce sujet. Elle sollicite, si possible, la transmission des éléments par mail. Nicolas Keck (LDA 34) demande de diffuser cette information à tous les laboratoires pour leur permettre d'appuyer ces mesures. Valérie Vogler diffusera les éléments dont elle dispose à tous les participants.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Xavier Lebeau (vétérinaire) remarque que beaucoup de jeunes font des mi-temps et se déclarent en mixte : il estime donc que les cartes présentées sont encore trop peu alarmistes.</p> <p>Valérie Vogler ajoute que la profession présente un taux d'abandon très important : 20% des diplômés n'exercent plus au bout de 5 ans.</p> <p>Delphine Ferré-Fayache précise que même dans les grandes villes les vétérinaires manquent : il faut changer l'image de pompier du vétérinaire pour ré-intéresser les étudiants, au profil très scientifique et en recherche d'un intérêt intellectuel.</p>
<p>Réseau de référents vétérinaires Occitanie</p> <p>Delphine Ferré-Fayache, présidente GTV Occitanie et Firmin Virginie, animatrice GTV Occitanie</p>	<p>Delphine Ferré-Fayache présente la construction d'un réseau de vétérinaires référents du GTV Occitanie, comportant 11 vétérinaires référents pour 9 filières (apicole, aviaire, aquacole, bovin, cunicole, équine, lait cru, petits ruminants, porcine), le bien-être animal et la tuberculose. Une fiche de fonctionnement et la liste avec les coordonnées de ces vétérinaires seront bientôt transmises aux partenaires. (cf. présentation transmise)</p> <p>Échanges :</p> <p>Valérie Vogler demande si l'acte d'engagement de ces vétérinaires comprend des clauses de confidentialité.</p> <p>Delphine Ferré-Fayache explique que cette obligation est réglementaire car dans le code déontologique.</p> <p>Valérie Vogler propose de la préciser tout de même dans l'acte de convention afin de rappeler son importance. Une fois la liste diffusée la DRAAF la mettra à disposition sur l'intranet partagé avec les DD'CS'PP, afin qu'elles puissent consulter un référent en cas de besoin.</p> <p>Virginie Firmin demande à être en copie des contacts entre DD'CS'PP et référents pour pouvoir assurer le suivi.</p> <p>Florence Smyej (DDCSPP30) demande si les vétérinaires non-adhérents pourront appeler les référents.</p> <p>Virginie Firmin confirme que oui, car ce réseau est dans les missions de l'OVVT.</p> <p>Delphine Ferré Fayache explique que tous les vétérinaires sanitaires sont membres de droit de l'OVVT et donc bénéficiaires des actions de l'OVVT, qu'ils soient adhérents ou non.</p> <p>Sylvain Fraysse trouve l'initiative du réseau de référents très pertinente pour créer du lien entre les partenaires.</p> <p>Valérie Vogler salue également cette concrétisation d'un travail de 4 ans du GTV Occitanie</p>
<p>Plan de surveillance et de lutte contre l'IBR</p> <p>Christophe Lacz, Anne-Line Auberoux, FRGDS</p>	<p>Bilan</p> <p>Anne Line Auberoux réalise un bilan de campagne 2019-2020 sur l'IBR.</p> <p>Le taux de réalisation de cette campagne est bon et la qualification des élevages progresse, malgré des disparités entre les départements. Le programme d'éradication proposé à la commission européenne est en cours de reconnaissance, et permettrait d'établir un statut indemne en fonction de l'historique de l'élevage pour alléger les prophylaxies. Il n'y aurait plus qu'un dépistage individuel.</p> <p>(cf. présentation transmise)</p> <p>Échanges :</p> <p>Christophe Lacz précise que le passage en dépistage individuel se fera à priori pour la campagne 2021-2022.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Sylvain Fraysse précise qu'une demande de report de la date d'application de la LSA a été proposée par plusieurs États membres mais 2 États ont refusé.</p> <p>Christophe Lacz estime que ça sera globalement assez satisfaisant avec la reconnaissance indemne, mais pour notre région, il risque d'y avoir des conséquences financières non négligeables pour les départements dont la situation n'est pas favorable.</p> <p>Mylène Lemaire (LDA 09) demande des précisions sur les termes de « reprise de l'historique pour les cheptels indemnes depuis plus de 3 ans ».</p> <p>Christophe Lacz explique que cela signifie que l'historique de qualification sera reconduit pour les cheptels déclarés indemnes depuis plus de 3 ans.</p> <p>Mylène Lemaire demande si cela signifie que l'allègement se fera plus rapidement en Ariège.</p> <p>Sylvain Fraysse souligne la pertinence de la question, et se demande à quel niveau on peut remonter pour la qualification des cheptels au niveau individuel en fonction des efforts faits. Pour le moment, ils n'ont pas tous les éléments pour répondre.</p> <p><u>Évolutions et gestion des dérogations</u></p> <p>Christophe Lacz détaille les dérogations prévues par l'arrêté de 2016, validées par le CROPSAV pour la région : dérogation au contrôle sérologique pour les bovins introduits en atelier d'engraissement pour tous les départements, dérogation pour l'accès aux estives des bovins infectés pour le 09, le 11 et le 66 jusqu'au 31/12/2021, dérogations spécifiques pour les manades et ganaderias.</p> <p><i>(cf. présentation transmise)</i></p> <p><u>Échanges :</u></p> <p>Valérie Vogler demande si la FRGDS Occitanie a sollicité GDS France sur les perspectives de gestion des estives et des manades et ganaderias après le 31/12/2021, car la situation sanitaire nécessitera encore une gestion différenciée des exigences générales de l'arrêté ministériel.</p> <p>Christelle Sargeanne (GDS 09) a demandé un groupe de travail spécifique pour les transhumances et manades et ganaderias, mais n'a pas de date pour le moment, elle espère que c'est toujours à l'ordre du jour.</p> <p>Valérie Vogler encourage à relancer les démarches.</p>
<p>Plan de surveillance et de lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD)</p> <p>Céline Pouget, GDS 30</p>	<p>Après un rappel des exigences de l'arrêté ministériel du 31/07/2019, Céline Pouget présente les modalités de dépistages de la BVD mises en place en 2019-2020 dans les départements de la région, sachant qu'il s'agissait d'une campagne de transition pour évaluer la prévalence de la maladie et les problématiques locales.</p> <p>Les modalités de dépistages prévues pour 2020-2021 sont annoncées. Néanmoins, des échanges et concertations sont prévus prochainement avec les vétérinaires et les laboratoires sur le dépistage et la gestion des cheptels non conformes est à prévoir avec les DD'CS'PP. Par ailleurs, des travaux sont en cours avec les négociants d'Occitanie, afin de les impliquer dans le dispositif pour qu'ils contribuent à l'assainissement des cheptels.</p> <p><i>(cf. présentation transmise)</i></p> <p><u>Échanges :</u></p> <p>Corinne Combelle (DDCSPP du 46) demande si la BVD fait partie des tarifs de prophylaxie négociés.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Céline Pouget n'a pas les éléments mais a déjà été interpellée sur la question : rien n'est précisé dans l'AM sur un tarif particulier, sinon que la prophylaxie est à la charge de l'éleveur. Valérie Vogler indique que les actes de dépistage prévus peuvent être intégrés dans les tarifs négociés en bipartite.</p> <p>En réponse à une question écrite sur le tchat, Valérie Vogler confirme que la gestion de la BVD est bien déléguée à l'OVS dans la convention cadre et dans la convention technique et financière, ainsi que pour l'IBR. Cyril Pailhous (DDCSPP 12) précise que le plan de prévention, de surveillance et de lutte de l'OVS reste à présenter et à valider en CROPSAV. Valérie Vogler confirme que ce sujet est attendu au CROPSAV du 3 novembre 2020 (report de celui de mai). A ce stade, cette réunion du CROPSAV est prévue en présentiel.</p>
Conclusion	<p>Valérie Vogler annonce que la réunion prévue en présentiel le 8 octobre sur la biosécurité porcine est reportée, en raison de la situation sanitaire.</p> <p>Plusieurs participants expriment leur satisfaction vis-à-vis de cette réunion. Un sondage sur le maintien de ce rendez-vous annuel sur les prophylaxies est réalisé via l'outil Zoom, avec des retours très positifs. Une réunion sera donc programmée en septembre 2021. Valérie Vogler invite les participants à lui faire part de leurs remarques et suggestions sur l'organisation et le contenu de ce rendez-vous annuel. Valérie Vogler remercie les intervenants et les participants.</p>